



Date limite d'envoi des exemplaires : jeudi 15 janvier 2021, le cachet de la poste faisant foi

AUTEUR.E			
NOM		PRÉNOM	
TÉLÉPHONE		COURRIEL	

- ✓ L'œuvre soumise doit avoir été écrite par un auteur résidant en Montérégie **et** membre en règle de l'Association des auteurs de la Montérégie au moment du dépôt.
- ✓ La réédition d'un titre paru antérieurement n'est pas admissible. Seule l'édition originale de l'œuvre sera acceptée.
- ✓ Pour chaque catégorie, le prix sera accordé **seulement** si l'AAM reçoit un minimum de sept (7) différents titres à soumettre au jury.

PRIX REMIS EN 2021 (CATÉGORIES)

- A-** Prix **Arlette-Cousture** (Fiction adulte : roman, nouvelle, récit, conte). Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 (prix annuel).
- B-** Prix **Philippe-Béha** (Album jeunesse) Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020 (prix bisannuel).

BOURSE REMISE À CHACUN DES RÉCIPIENDAIRES : 1000 \$

ŒUVRE SOUMISE			
TITRE			
MAISON D'ÉDITION			
ANNÉE DE PARUTION		CATÉGORIE	A B
SIGNATURE		DATE	

Nombre d'exemplaires du livre à joindre à l'envoi :

4

Par service de courrier (Postes Canada uniquement) :

Association des auteurs de la Montérégie, C.P. 67035, Succ. Lemoyne, Saint-Lambert, QC, J4R 2T8

Ou en personne : 340, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, QC, J4H 1E8

Si vous choisissez de venir porter vos livres au bureau, veuillez d'abord téléphoner au 450 321-9558 pour confirmer votre passage auprès de notre coordonnatrice, Martine Richard.